

La Cour Européenne des Droits de l'Homme rend justice à Marina

L'association **Enfance et Partage** et son avocat **Maître Rodolphe Costantino** se réjouissent de l'**arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme** qui vient reconnaître par sa décision du **4 juin 2020** que l'état français a failli dans sa mission de protection de la petite Marina Sabatier, décédée en 2009 sous les coups de ses parents.

Pour rappel, Enfance et Partage avait décidé de saisir **la CEDH en 2015** après que son action en responsabilité civile contre l'état français pour fonctionnement défectueux de la justice ait été rejetée.

L'association **était partie civile au procès des parents de Marina en juin 2012**. Le dossier révélait alors qu'en dépit de plusieurs signalements et signaux d'alerte, le maillage institutionnel avait échoué dans sa mission de protection.

Cette décision est inédite car elle condamne l'Etat français et reconnaît sa responsabilité dans le décès de la petite Marina.

A propos d'Enfance et Partage : Depuis plus de 40 ans, l'association agit pour que chaque enfant soit protégé par sa famille et par la société afin de préserver son devenir d'adulte. Nos actions se déploient autour de la Prévention et de la Lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, avec l'appui de 19 comités locaux, 250 bénévoles et une quinzaine de salariées (psychologues, juriste...) et un réseau de 50 professionnels (avocats, psychothérapeutes).

Contacts :

Présidente : Marie-Pierre Colombel **M** : +33 (0) 07.62.49.51.63

Contact avocat : Rodolphe Costantino **M** : 06 84 84 53 87

Responsable de la communication: Valérie Maud Camus **M** : 06 14 79 31 58

Association Enfance et Partage - 96 rue Orfila, 75020 Paris - Tel : 01 55 25 65 65

<http://www.enfance-et-partage.org>